

COMPTE-RENDU

Séance du 25 février 2021

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 9 + 2 procurations

Le vingt-cinq février deux mille vingt-et-un à dix-huit heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de la commune de LYS-ST-GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MICHOT Olivier, Maire, dans la salle des fêtes sur la convocation qui leur a été adressée le 20 février 2021.

Etaient présents : Olivier MICHOT, Marie-Claire CHOLLEY, Corinne FAUVET-BODIN, Olivier MARTINET, Aimé MONJOIN, Béatrice CHENET, Pascal BALLEREAU, Marie-Claude MASSUARD, Bruno CLEMENT DE GIVRY

Absents excusés : Jean-Loup JAMET, Michaël BLANCHARD

Pouvoirs : Jean-Loup JAMET à Marie-Claude MASSUARD

Michaël BLANCHARD à Olivier MICHOT

Le Conseil a choisi pour secrétaire de séance Marie-Claire CHOLLEY

Approbation du compte-rendu :

Le compte-rendu de la séance du 21 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

ORDRE DU JOUR :

- Instauration du droit de préemption urbain
- Décision d'ensemble valant règle pour toutes les demandes d'achat de chemins communaux
- Demande d'intention d'aliéner : avis

Avant de débiter la séance, Monsieur ROUTET, Conseiller énergétique du Syndicat Départemental d'Energies de l'Indre a présenté le bilan énergétique de suivi de l'année 2019. Ce bilan retrace les consommations énergétiques des bâtiments communaux et de l'éclairage public.

1/ Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'instituer un droit de préemption urbain sur les secteurs du territoire communal inscrits en zone Ua, Up et AUa et dont le périmètre est précisé dans le dossier du PLU (annexe 5.2 : périmètres).

2/ Le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de prendre une décision d'ensemble valant règle pour toutes les demandes d'achat de chemin, à savoir, deux cas :

- lorsqu'un chemin relie un point A et un point B : avis défavorable
- lorsqu'un chemin ne débouche pas ailleurs que dans une propriété privée : avis favorable

3/ Demande d'intention d'aliéner : le conseil municipal n'a pas souhaité se prononcer sur une éventuelle acquisition et a décidé de remettre ce point lors de la prochaine réunion. En effet, le Conseil souhaite savoir s'il existe des subventions auxquelles pourrait prétendre la commune en cas d'acquisition.

Questions diverses :

- L'ancien tracteur de la commune a été vendu à un habitant au prix de 3 100 €.